

# **DIPLOME D'ENTRAINEUR PROFESSIONNEL DE BASKET**

## **DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR - JEPS, SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF, MENTION BASKET-BALL**



- ↪ Présentation générale de la formation
- ↪ Présentation des diplômes : DEPB et DES-JEPS
- ↪ Règles de fonctionnement - Contacts utiles

# PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

La formation au Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention Basket-Ball est organisée par la Fédération Française de Basket-Ball, organisme de formation déclaré sous le N° 11752262775, sous la responsabilité administrative et pédagogique du Pôle formation.

La possession du DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « basket-ball » confère à son titulaire les compétences suivantes attestées par le référentiel de certification :

- concevoir une programmation d'entraînement dans une logique de performance ;
- piloter un système d'entraînement ;
- diriger le projet sportif de sa structure ;
- évaluer les systèmes d'entraînement ;
- transmettre son expertise dans des actions de formation de formateurs ;
- manager des acteurs dans l'environnement de la compétition.

## PUBLIC VISÉ

La formation est ouverte aux entraîneurs ayant l'objectif d'intervenir sur :

- les équipes seniors Pro A/Pro B/LFB ;
- les championnats européens (Euroligue et Eurocoupe) ;
- les centres de formation ;
- les championnats de NM1.

## EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Ces exigences doivent garantir un niveau de pratique et d'expérience en basket-ball de la part du candidat, lui permettant de s'engager en formation avec une perspective de succès.

L'OF vérifie que le candidat possède les exigences préalables à l'entrée en formation définies par l'arrêté du 18 mai 2010 – Art. 3 :

- production d'une attestation d'expérience d'entraîneur principal pendant 3 saisons minimum au cours des cinq dernières années dans une ou plusieurs équipes évoluant en Championnat de France, jeunes ou seniors, ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger, ou dans une structure inscrite dans le « Parcours d'excellence sportive », délivrée par le Directeur Technique National de la Fédération Française de Basket-ball.
- capacité à effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match, relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats : PRO A, PRO B, LFB ou championnat de France des Centres de Formation.

## INSCRIPTION

Le candidat fait acte de candidature à l'aide d'un dossier d'inscription téléchargeable sur [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com).

Si le dossier est complet et recevable, le candidat reçoit une convocation aux tests de sélection : épreuve écrite + épreuve orale + épreuve pédagogique.

A l'issue de ces tests, deux options :

- le candidat est recalé, il en est informé par courrier ;
- le candidat est sélectionné, il reçoit par courrier une convocation à passer les entretiens de positionnement ;
- les entretiens de positionnement permettent d'apprécier le parcours et l'expérience du candidat.

## COUT DE LA FORMATION

Frais de dossier = 100 € (non remboursables).

Frais pédagogiques = 8 000 € HT pour la formation totale (700 heures) ; *le tarif peut varier en fonction des allègements proposés aux candidats.*

Versement d'une caution de 1 000 € ; celle-ci sera restituée à l'issue de la formation en totalité ou en partie seulement selon le nombre d'absences du candidat aux présentiels.

Frais de déplacement, hébergement, restauration : à la charge du candidat et/ou de son employeur.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Proposée sous forme d'Unités Capitalisables, la formation s'étend sur 14 mois, pour un total de 1 200 heures et selon l'organisation ci-dessous :

- a. centre de formation = 700h**
  - 14 présentiels de 3 ou 4 jours à raison d'un présentiel par mois (+/- 370h),
  - Formation Ouverte A Distance et suivi individualisé (+/- 330h)
- b. stage en structure = 500h**
  - à réaliser au sein de la structure-employeur du stagiaire ou dans une autre structure.

La formation alterne entre :

- données théoriques pendant les présentiels,
- mise en situation pédagogiques en structure,
- mise en commun des savoirs entre les formateurs, les stagiaires et les tuteurs,
- mise à disposition d'outils pédagogiques divers : commandes écrites, vidéos, échanges d'email, lectures personnelles,
- travail à distance sur la plateforme Sporteef.

## EVALUATION FORMATIVE

Des temps d'évaluation formative sont organisés à l'initiative de l'OF, afin d'ajuster le Parcours Individuel de Formation (PIF) du stagiaire et de vérifier l'évolution des compétences à acquérir pour la certification finale.

## EVALUATION CERTIFICATIVE

Les quatre unités capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, définies à l'article 7 du décret du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

↳ Dans les deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

**UC 1** : EC de construire la stratégie d'une organisation du secteur ;

**UC 2** : EC de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

↳ Dans l'unité capitalisable de la spécialité :

**UC 3** : EC de diriger un système d'entraînement dans une discipline.

↳ Dans l'unité capitalisable de mention :

**UC 4** : EC d'encadrer la discipline définie dans la mention en sécurité.

## ORGANISATION MATERIELLE

Les stagiaires s'organisent par eux-mêmes pour leurs déplacements, hébergement (si besoin) et restauration pendant les présentiels. Ceux-ci se déroulent pour la majorité à Paris (siège de la FFBB et INSEP) ; un ou deux regroupements pourront avoir lieu dans une structure régionale.

# PRESENTATION GENERALE DES DIPLÔMES

## LE DES-JEPS

Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme d'Etat supérieur inscrit au niveau II (bac + 3) du répertoire national des certifications professionnelles en application de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative.

## LE DEPB

Le Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Basket-Ball (DEPB) est un diplôme délivré par la Fédération Française de Basket-Ball et inscrit au statut de l'entraîneur à partir de la division NM1.

Les stagiaires inscrits à la formation DES-JEPS passent les épreuves du DEPB au cours de celle-ci.

## A NOTER :

En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, il sera obligatoire de se réinscrire l'année d'après, ce qui signifie :

- envoi d'un nouveau dossier de candidature complet et dans les délais fixés par l'INFBB,
- présence aux épreuves de sélection,
- présence à l'entretien de positionnement,
- présence à tout ou partie de la formation,
- participation aux épreuves formatives et/ou certificatives.

## REGLES DE FORMATION

Être en formation professionnelle équivaut à être en situation d'emploi, ce qui signifie que les stagiaires doivent respecter certaines règles.

- **Organisation générale**
  - respect du règlement intérieur et des conditions générales de vente de l'INFBB (disponibles sur [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)),
  - respect des règles de vie fixées par l'équipe de formateurs (écoute mutuelle, horaires de début et de fin des regroupements, utilisation des téléphones et ordinateurs pour raisons personnelles...),
- **Aspects pédagogiques**
  - présence obligatoire à tous les regroupements,
  - réalisation des travaux - théoriques, pratiques et à distance - définis dans les objectifs de la formation,
  - signature des feuilles de présence.
- **Aspects financiers et administratifs**
  - recherche d'un financement avant l'entrée en formation, selon le statut du stagiaire :
    - pour les salariés** : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), validation des acquis de l'expérience (VAE), période de professionnalisation ;
    - pour les demandeurs d'emploi** : aides à la formation et au reclassement de Pôle emploi, aides individuelles financées par les Régions ;
  - transmission rapide des informations et documents administratifs et financiers ;
  - pour les stagiaires et/ou structures qui financent sur leurs fonds propres tout ou partie de la formation, le règlement se fait à réception de chaque facture ; la caution déposée avec le dossier d'inscription sera encaissée la cas échéant, après 3 factures non réglées.

En cas de non respect de l'une ou plusieurs de ces règles, les responsables de l'INFBB se réservent le droit de procéder à diverses sanctions :

1. lettre d'avertissement au stagiaire (et à l'employeur s'il existe),
2. non participation aux épreuves formatives,
3. convocation du stagiaire par le responsable de l'Institut de formation,
4. non présentation aux épreuves de certification,
5. exclusion définitive de la formation (**à noter** : le fait d'être inscrit en formation donne le statut de « stagiaire de la formation professionnelle », qui permet d'être en conformité avec le statut de l'entraîneur).

## CONTACTS UTILES

- Institut National de Formation du Basket-Ball – FFBB, 117 rue du Château des Rentiers – 75013 Paris
- Aspects pédagogiques : Frédérique Pollet – [fpollet@ffbb.com](mailto:fpollet@ffbb.com) – et Ivano Ballarini – [iballarini@ffbb.com](mailto:iballarini@ffbb.com) - 01 53 94 26 03
- Aspects administratifs et financiers : Karine Guibert – [kguibert@ffbb.com](mailto:kguibert@ffbb.com) - 01 53 94 26 36